



Association Ornithologique Cigogne d'Alsace Village-Neuf

Location Salle Contacter : Mme Zuttioni Josée Tél : 03. 89. 43. 23. 39

Remise des clés : Mr Furet Dany 06. 82. 37. 76. 72

REGLEMENT INTERIEUR & CONTRAT DE LOCATION

Version 2.2, Révision des données 2024, Applicable à partir du 01.01.2025

La salle peut être louée aux personnes majeures responsables, à condition de respecter le règlement suivant:

Respectez le sommeil des riverains après 22h pétards et musique sont interdits à l'extérieur.

Pour information la salle peut recevoir au maximum 35 personnes et celle-ci n'est pas un lieu de couchage.

Pour la location de la salle l'Association « Cigogne d'Alsace » décline toutes responsabilités en cas d'accidents.

- Pour le week-end, période allant du 1er avril au 30 septembre le tarif de location de la salle est fixé à 320.- €.
- En période hivernale soit du 1er octobre au 31 Mars, 50.- € supplémentaires seront demandés pour les frais de chauffage + électricité.
- Pour une soirée la location en semaine le tarif sera de 130.- €.
- En période allant du 1er avril au 30 septembre.
- En période hivernale du 1er octobre au 31 mars, 25.- € supplémentaires seront demandés pour les frais de chauffage + électricité.

La remise des clefs se fera à partir du samedi matin entre 8h30 & 9 heures.

En cas de perte de la clef du local, une somme de 200.- € sera facturée afin de pouvoir refaire une nouvelle clé. (Nos clés étant numérotées).

Dès réception de notre courrier « **Règlement Intérieur et la Confirmation de Réservation** », veuillez nous retourner sous huitaine **la Confirmation de votre Réservation** dûment complétée et signée et accompagnée **d'un chèque de 100.- €**, à l'ordre de la Cigogne d'Alsace Village-Neuf, qui sera encaissé immédiatement.

La réservation sera enfin effective dès réception de ces deux documents.

En cas d'annulation de votre part, le chèque de réservation (100.- €) restera en notre possession.

Le jour de la remise des clefs

Le solde du montant de la location, sera à régler en espèces uniquement, accompagné d'un chèque de caution de 300.- €

Pour la location de cette salle vous devez souscrire une assurance Responsabilité Civile mentionnant que vous êtes bien assuré pour cette location à cette date précise (Salle Cigogne d'Alsace à Village-Neuf Chemin de Langhagweg) et sera à remettre également le jour de la remise des clefs.

Sans le chèque de caution, et de l'Attestation d'Assurance, la location sera automatiquement annulée.

Un état des lieux est effectué avant et après usage de la salle avec un responsable de l'Association.

Le chèque de caution sera restitué au demandeur si l'Association n'a aucune observation à faire, (dégâts éventuels) ainsi que la propreté des lieux.

En ce qui concerne la décoration de la salle, nous vous prions de bien vouloir utiliser les crochets prévus et mis en place à cet effet.

Les lieux doivent être remis en état et nettoyés. Sont mis à disposition pour le nettoyage (seau, balai, serpillière) qui sont dans l'armoire sous la terrasse.

Les torchons vaisselle sont à fournir par le demandeur

Les ordures ménagères ne doivent pas être laissées sur place (à remporter avec soi).

Les bouteilles vides plastique ou en verre doivent être déposées dans les bennes prévues à cet effet et qui sont situées non loin du restaurant au bout de la rue.

L'inventaire concernant la vaisselle est affiché dans l'armoire du local et contrôlé lors de la remise des clefs.

Toute vaisselle cassée est payante :

Sous-tasse 2,00 € / Tasse 2,00 € / Verre 3,00 € / Assiette 3,00 € / (Couteau fourchette petite ou grande cuillère) 2.00 €

Les tables et les chaises doivent être rangées dans le coin de la salle

Il est strictement interdit de sortir les tables et chaises qui sont dans la salle

Nous avons des bancs et tables pour l'extérieur à demander lors de la remise des clefs

Avant de repartir, s'assurer de la fermeture des portes, éclairage, eau ne surtout pas arrêter le disjoncteur général car un congélateur est branché.

Nous vous informons que l'eau ne doit pas être consommée (non potable)

Attention aux enfants, présence d'un étang à proximité. Bien que clôturée L'Association «Cigogne d'Alsace» décline toutes responsabilités en cas d'accident.

PS : A NOTER QU'AUCUNE RESERVATION NE SERA POSSIBLE POUR LES FETES DE NOEL AINSI QUE DE LA SAINT SYLVESTRE

Le Comité



Association Ornithologique Cigogne d'Alsace Village-Neuf

Location Salle

CONFIRMATION DE RESERVATION

Document à retourner au responsable:

Mr FURET Dany, 8A Rue des Alliés 68400 Riedisheim

Avec Chèque de réservation de 100.- € à l'ordre de l'Association Cigogne d'Alsace

Je soussigné Mr/Mme

Demeurant :

N° tél fixe N° tél portable

E-Mail :

DATE DE LA LOCATION:

**Déclare avoir reçu le règlement intérieur contrat de location concernant la location de la
salle de la (CIGOGNE D'ALSACE Village-Neuf)**

Fait à le

Signature du demandeur: